

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p align="center">Délibération n° D20253006-01 Du 30 juin 2025 CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL AVENANT N°1 – LOT 4</p>
--	---	--

Nombre de membres				Date de la convocation	25.06.2025
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	25.06.2025
En exercice	14				
Qui ont pris part à la délibération	10	Pouvoir	4		

L'an deux mille vingt-cinq, le trente du mois de juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – GALLON M – RIVAL N – DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T – JOURMARD-DESSALCES S – SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (10)

Absents : PITAVY A - DAURELLE T - MAURICE M - BOUREILLE C (4)

Secrétaire : Sandrine JOURMARD-DESSALCES

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

AVENANT N°1 – LOT 4

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que suite à la reprise partielle des fondations spéciales endommagés par une grosse fuite d'eau suite au perçage d'une canalisation eau non repérée sur le terrain, il a fallu procéder à la refabrication de 3 platines de pré scellement, prestation objet du présent avenant.

Désignation	Montant initial HT	Montant de l'avenant HT	Montant du marché initial + avenant HT
Lot 4 – charpente métallique – entreprise STBB	44 575.20 €	600 €	45 175.20 €

Le montant des marchés de travaux passe de 434 181.35 € HT à 434 781.35 € HT

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

- **Autorise** le maire à signer l'avenant dans les termes présentés ;
- **S'engage** à réserver au budget les crédits nécessaires ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 7 juillet 2025.

Hervé BÉAL, Maire	Sandrine JOURMARD-DESSALCES, secrétaire de séance
-------------------	---

